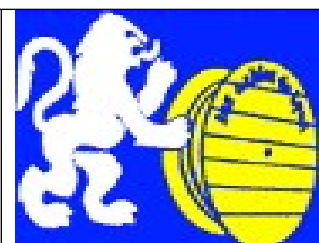


Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2026-2-CR Réunion du 05-06-2026

Compte rendu de la Réunion du CA et McM du 05 juin 2026

Présents : Jade Delahaye (de McM)

Francis DEJONGHE - Philippe EMPISSE – Jean-Pierre GOUVERNEUR – José PRUGNIEL - Emile-Michel RYCKEBUSCH (de Asso)

Excusées: Mauricette GOUVERNEUR - Micheline GOUVERNEUR

Site de l'Association : <https://asso-cablesdelyon.fr>

1.-RESULTATS de 2025 –

Les résultats seront visibles sur le site de l'Association, dès sa mise à jour.

En standard,	le P/C de 6 mois est de 67%,	le P/C annuel est de 106%
En Intermédiaire,	le P/C de 6 mois est de 115%,	le P/C annuel est de 116%
En Supérieure,	le P/C de 6 mois est de 78%,	le P/C annuel est de 81%
Globalement,	le P/C de 6 mois est de 93%,	le P/C annuel 2025 est de 99%.

Les résultats semestriels 2025 (P/C 93%) ont permis de ne pas augmenter les cotisations en 2026.

Les résultats annuels 2025, avec un P/C de 99%, sont positifs mais insuffisants. Nous allons attendre les résultats du 1^{er} semestre 2026 pour examiner la situation et attendre l'intervention sur le montant des cotisations 2027.

Effectifs : 370 (Age moyen adultes env. 73 ans)

Constatations :

- Les prestations 2025 pour les prothèses audio, la pharmacie et l'Hospitalisation sont supérieures à celles du portefeuille sur mesure. Il est constaté une augmentation des Services hospitaliers qui peut s'expliquer par l'augmentation de la moyenne d'âge de nos adhérents.
- Forte hausse de l'Hospitalisation, de la Pharmacie et des Soins de ville.
- RAC 0 et non RAC 0 en Optique : 82 actes en RAC 0 et 222 actes en non RAC 0. Il est fortement conseillé d'utiliser le RAC 0 (soit le Reste A Charge 0 Euros).

Afin de limiter les dépenses dentaires, nous recommandons aux adhérents de consulter leur dentiste au moins 1 fois par an, ce qui n'est pas le cas, et provoque des frais supplémentaires par les prothèses.

100% SANTE ou RAC 0 : Nous recommandons aux adhérents d'utiliser ce paramètre, notamment en Soins dentaires et Optique.

2.-RESULTATS ANTERIEURS PRESTATIONS / COTISATIONS (P/C) –

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	6 mois 2025	Année 2025
P/C Standard	101 %	118 %	127 %	119 %	92 %	83 %	67 %	106 %
P/C Intermédiaire	91 %	95 %	106 %	105 %	106 %	91 %	115 %	116 %
P/C Supérieure	86 %	97 %	89 %	89 %	93 %	105 %	78 %	81 %
P/C Global	89 %	98 %	98 %	98 %	98 %	97 %	93 %	99 %

3.-REGLES DE FIXATION DES COTISATIONS –

Notre proposition de fixer les augmentations de cotisations sur les résultats de 1 an reste en vigueur. Il nous semble plus juste qu'il soit établi un P/C général sur 1 an et d'agir sur les cotisations 6 mois plus tard.

Par exemple, en 2024, le P/C de 6 mois en Supérieur est de 140%, et ce P/C annuel passe à 105% pour l'année.

Nous continuons à affirmer que les résultats annuels sont plus représentatifs, plus réels, que les résultats semestriels.

Par contre il est vrai que tous les changements importants provenant de la Sécurité sociale ou du gouvernement sont en général mis en application au 1^{er} janvier de l'année suivante, d'où la difficulté d'apporter des prévisions de résultats au milieu de l'année.

Par contre, nous conservons la possibilité de ne pas prévoir des changements si les résultats semestriels sont positifs et raisonnables (comme en 2025).

Nous sommes ouverts et positifs à agir sur le montant des cotisations en milieu d'année (au lieu du 1^{er} janvier, mais non pour 2 modifications dans les 12 mois).

PAR CONTRE, nous restons persuadés au fait de :

- Examen des résultats annuels (1^{er} janvier au 31 décembre)
- Résultats en avril suivant
- Réunion et décision en mai
- Modification des cotisations pour le 1^{er} juillet suivant, voire 1^{er} août éventuellement.

4.-ALLOCATIONS OBSEQUES –

Le dossier de l'Association a été examiné par M c Mutuelle, il nous sera envoyé dans quelques jours surtout sur les cas à éclaircir.

5.-AFFAIRE MORVAN –

Exposition du problème.

Fourniture des documents.

Les nouveaux contrats de ces 2 personnes doivent entrer en vigueur au 1^{er} avril 2026.

(Intermédiaire pour Monsieur et Supérieur pour Madame).

Nous rappelons pour tous les adhérents que dans 1 seul contrat, tous les membres doivent avoir la même garantie.

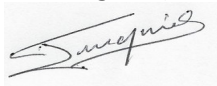
6.-ASSEMBLEE GENERALE 2027 –

A priori, l'Assemblée Générale 2027 se déroulera le 1^{er} vendredi du mois de Février.

7.-PECHE A LA TRUITE (hors réunion) –

Compte tenu du faible nombre de participants, la pêche à truite a été annulée.

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

